

À vélo ou à pied l'important, c'est la sécurité

Guide des bonnes pratiques





Chères collégiennes, chers collégiens,

La route est un espace de circulation où différents usagers se côtoient quotidiennement. Automobiliste, cycliste, piéton, chacun doit s'adapter aux autres. La sécurité des déplacements nécessite que chacun se respecte mutuellement.

Se déplacer à vélo ou à pied est une très bonne idée et votre sécurité est primordiale. A l'occasion de Mai à vélo, le Département des Côtes d'Armor vous offre un kit de sécurité (bracelet réfléchissant et housse de sac à dos).

Objectif : vous rendre visible et vous rappeler les bonnes pratiques pour circuler en toute sécurité.

Je vous invite à les suivre avec la plus grande attention.

Christian Coail

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Président du
département des
Côtes d'Armor

On se déplace en sécurité !

Sur la route, voitures, vélos, piétons... chacun doit faire attention aux autres pour que ça se passe bien. Voici les règles à connaître pour rester en sécurité !

> Pour les piétons

- Restez visibles : Marchez sur les trottoirs ou le bord de la route (jamais sur les pistes cyclables !).
- Traversez malin :
 - Utilisez les passages piétons s'il y en a un à moins de 50 mètres.
 - Sinon, traversez droit (pas en diagonale) et vérifiez bien qu'aucune voiture n'arrive.
- Soyez prudents :
 - Quand vous descendez du bus, regardez bien autour de vous.

> Pour les cyclistes

- **Respectez les règles** : feu rouge, priorités et stops aussi.
- **Roulez en sécurité** :
 - Même si le casque n'est pas obligatoire au-delà de 12 ans, il est fortement recommandé d'en porter un à votre taille.
 - Vérifiez que votre vélo dispose bien des éléments obligatoires pour circuler (feux, avertisseur sonore, etc).
 - Restez à droite et utilisez les pistes cyclables quand il y en a.
 - Signalez avec le bras quand vous tournez.
 - Aux feux, placez-vous devant les voitures (dans les sas cyclistes si possible) pour être bien vu.
- **Soyez visibles** :
 - Éclairage obligatoire la nuit ou quand il fait sombre.
 - Portez des vêtements clairs ou un gilet réfléchissant.
- **Adaptez votre vitesse** :
 - 20 km/h max dans les zones de rencontre.
 - Roulez au pas dans les zones piétonnes, sans gêner les piétons.
 - En rollers ou trottinette, privilégiez les aménagements cyclables.

Le plus important ?

Voir et être vu pour éviter les accidents.

Bonne route à tous !

Quiz : Es-tu un pro de la sécurité routière ?

Teste tes connaissances avec ce quiz !

Choisis la bonne réponse pour chaque situation.

- 1 - Tu veux traverser une route avec un passage piéton, mais un bus arrive doucement. Que fais-tu ?
 - a) Tu attends pour voir si le bus s'arrête vraiment avant de traverser.
 - b) Tu traverses direct, les piétons sont prioritaires, non ?
 - c) Tu traverses en courant, le bus roule pas vite de toute façon.
- 2 - Tu veux traverser la route, mais il n'y a pas de passage piéton. Que fais-tu ?
 - a) Tu ne traverses pas, c'est trop dangereux.
 - b) Tu traverses en sprintant pour aller plus vite que les voitures.
 - c) Tu traverses là où tu vois bien les voitures arriver de chaque côté.
- 3 - Deux cyclistes peuvent-ils rouler côte à côte sur une route ?
 - a) Non, jamais.
 - b) Oui, tout le temps, surtout si la route est large.
 - c) Oui, mais seulement de jour et ils doivent se remettre en file indienne si une voiture veut les dépasser.
- 4 - Après un gros choc, faut-il remplacer son casque même s'il a l'air intact ?
 - a) Oui, même s'il a l'air bon.
 - b) Non, s'il n'est pas cassé, c'est bon.
- 5 - À vélo, les feux avant et arrière sont :
 - a) Facultatifs, c'est juste pour faire joli.
 - b) Obligatoires, même de jour si la visibilité est mauvaise.
- 6 - À vélo, le gilet jaune rétro-réfléchissant est obligatoire hors agglomération de nuit ou quand il fait sombre ?
 - a) Oui, c'est la loi.
 - b) Non, c'est juste conseillé.

Alors, tu as tout bon ? Vérifie ici

1a - 2c - 3c - 4a - 5b - 6a

Retrouvez plus d'infos
sécurité routière sur
cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département

